



Service National pour
l'Évangélisation des Jeunes
et pour les Vocations



Accueillir des jeunes en Service Civique au sein d'équipes diocésaines de la Pastorale des Migrants

Mai 2016

Le Service civique a le vent en poupe. Les objectifs annoncés sont ambitieux, avec près de 70 000 volontaires accueillis en 2015 passant à 150 000 pour 2016 et 350 000 pour 2018, ce qui représentera alors la moitié d'une classe d'âge. L'Agence du Service Civique, pilote du dispositif, dispose de fonds suffisants pour agréer toutes les associations qui souhaitent accueillir des volontaires. Les actions autour de l'accueil des migrants ou de l'écologie en lien avec « Laudato Si » là sont des champs d'actualité à explorer.

Qu'est-ce que le Service Civique ?

Une proposition d'engagement volontaire pour les jeunes de 16-25 ans :

- Pour **accomplir d'une mission d'intérêt général** dans 9 domaines : *culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport* ;
- D'une durée **hebdomadaire de 24 à 35 heures sur une durée de 6 à 12 mois** ;
- **Avec un cadre d'accompagnement au « projet d'avenir »** pour réfléchir à leur projet de vie ouvrant droit à **une indemnité autour de 570 euros, à un droit** au régime complet de protection sociale financé par l'État, une « formation civique et citoyenne » ...

Pourquoi accueillir des volontaires ?

- **Accompagner des jeunes dans leur croissance** en leur confiant des missions utiles et valorisantes.
- **Dynamiser les associations par la rencontre intergénérationnelle**, par le soutien à des actions en cours, mais aussi en préparant le futur. *À titre d'exemple, 23 % des anciens volontaires du Secours catholique y sont restés comme bénévoles, autant comme salariés, 14 % sont devenus donateurs, le reste gardant un lien d'amitié avec l'association.*
- **Faire connaître de l'intérieur l'Église et ses actions au service de tous** ...

Pourquoi cela intéresse ?

Les jeunes en Service Civiques, dits « volontaires », peuvent :

- **Venir soutenir et développer les actions locales à caractère social** portées par des associations, des paroisses, des services diocésains, ...
- **Donner un nouveau souffle à ces organismes** et permettant un jeune de trouver sa place.

Quelles missions peuvent être confiées à des volontaires ?

- **Les missions possibles relèvent de l'intérêt général, ne sont pas à vocation culturelle et sont de « terrain »**. Le jeune est en contact avec les bénéficiaires de l'action.

➤ **Les missions se situent dans 9 domaines d'intervention dont plusieurs sont des champs d'action possibles pour l'Église** : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

➤ **Quelques exemples** : *aider à l'alphabétisation des adultes non-francophones et soutenir l'accompagnement scolaire des enfants, organiser des ateliers pour comprendre les enjeux du climat, animer des échanges entre des habitants et des agriculteurs, aller à la rencontre de personnes isolées, accompagner des familles et les réfugiés, organiser des après-midi conviviales ... La liste est encore longue.*

8 missions jugées prioritaires par l'agence du service civique :

- Accompagner des demandeurs d'asile et des personnes protégées
- Appuyer l'accompagnement des demandeurs d'asile dans leur information sur le lieu de résidence
- Appui et soutien aux missions d'information et d'accompagnement des réfugiés
- Contribuer à l'information et à la coordination des citoyens souhaitant se mobiliser pour venir en aide bénévolement aux réfugiés
- Aider à l'alphabétisation des adultes non-francophones et soutenir l'accompagnement scolaire des enfants
- Aider des publics fragiles primo-arrivant dans un territoire à appréhender leur nouvel environnement
- Favoriser l'accès aux droits socio-sanitaires des migrants
- Accompagner des personnes accueillies dans une résidence sociale dans leurs démarches de santé

Quels sont les coûts de l'accueil d'un volontaire ?

➤ **Environ 100 euros de l'indemnité vers à chaque volontaire** (le reste est versé par l'Agence du Service Civique directement au volontaire),

➤ **Temps administratif et d'accompagnement passé par le tuteur** (peut être bénévole !),

A titre indicatif, la responsable du Service Civique du diocèse de Versailles, qui accueille six volontaires, estime consacrer environ deux heures par mois pour le suivi administratif et une heure par semaine pour le suivi des tuteurs et le travail sur les nouvelles missions. Mais le chiffre est fluctuant et n'est pas proportionnel.

➤ **A déduire : 100 euros donnés chaque mois** à l'association d'accueil au titre de l'accompagnement **et 100 euros pour l'organisation de la formation civique et citoyenne.**

Concrètement comment ça marche pour obtenir un agrément?

Tout d'abord se poser quelques questions :

- *Quelle structure va porter l'agrément ? Ce doit être une association de loi 1901.*
- *Quelles missions sur le terrain proposer ? Sont-elles accessibles à tous ?*
- *Ces missions ne prennent-elles pas la place d'un bénévole ou d'un salarié ?*
- *Ces missions sont-elles bien d'intérêt général et non culturel ?*
- *Comment allons-nous accompagner le volontaire, l'accueillir ? Qui va l'accompagner ?*

Pour les associations qui ont les ressources nécessaires pour obtenir un agrément et qui ont un statut Loi 1901, vous pouvez directement vous adresser aux administrations référentes pour remplir un dossier de demande d'agrément (Agence du Service Civique pour un agrément national ou auprès de la préfecture pour un agrément régional). La durée de l'agrément s'étale sur 3 ans.

Il faut prévoir en moyenne deux mois entre le dépôt et l'obtention de l'agrément. Vous serez accompagnés pour rédiger le dossier, construire les missions, définir les modalités d'accompagnement des jeunes ...

Pour les associations qui n'ont pas les ressources nécessaires pour assurer la gestion administrative, vous pouvez recourir à « l'intermédiation », c'est-à-dire la mise à disposition de volontaires par des partenaires qui ont un agrément.

Plus d'infos sur le Site de l'Agence du Service Civique :

« <http://www.service-civique.gouv.fr/page/comment-obtenir-un-agrement> » pour découvrir toutes les modalités et avoir plus de précisions.

Autres liens utiles : Liens utiles :

- Exemple de mission proposée par GRDR « Chargé de mobilisation, sensibilisation et information du public migrant »

<http://www.service-civique.gouv.fr/missions/charge-de-mobilisation-sensibilisation-et-information-du-public-migrant>

- Exemple de mission proposée par le Secours Catholique - « Volontaire civique auprès des jeunes et des migrants »

<http://www.service-civique.gouv.fr/missions/volontaire-civique-aupres-des-jeunes-et-des-migrants-1>

- « 1000 missions pour le programme du Service Civique sur le soutien aux réfugiés »

<http://www.service-civique.gouv.fr/actualites/1000-missions-pour-le-programme-du-service-civique-sur-le-soutien-aux-refugies>

- Guide pratique pour l'accueil de volontaires à destinations d'organismes souhaitant mobiliser le service civique en appui de leur aide aux réfugiés

<http://www.service-civique.gouv.fr/uploads/content/files/ff76eae9882159c3176853f53dbfcd478f6ed12a.pdf>



Service National pour
l'Évangélisation des Jeunes
et pour les Vocations



Charte du Service Civique Plate-forme Ecclésiale pour le Service Civique

15 juin 2011

La plateforme Ecclésiale pour le service civique, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un lieu de rencontres entre les associations et les mouvements d'Eglise qui souhaitent participer au développement du dispositif dans nos institutions qu'elles accueillent déjà des volontaires ou non. Aujourd'hui, plus de 20 organisations participent à cette plateforme, qu'elles soient d'envergure locale ou nationale. Elle est ouverte à tous les organismes ecclésiaux, sous réserve d'accord de la Charte et de l'approbation par la CEF.

Le rôle de la plateforme Ecclésiale pour le service civique sont de :

- Promouvoir le service civique dans l'Eglise,
- Soutenir la bonne mise en place par l'accompagnement des structures qui accueillent des volontaires (mutualisation d'outils, échanges de bonnes pratiques...),
- Organiser des temps de formation en commun (formation civique et citoyenne...)

À travers différents organismes, l'Eglise catholique en France, dans l'esprit de la pensée sociale de l'Eglise, encourage tout jeune à s'engager activement au service des autres. Mettant en pratique tant les valeurs de l'Amour du prochain proclamées par l'Évangile, que les valeurs de Fraternité affirmées par la République française, le volontariat a un impact fort et positif sur le développement personnel du jeune.

L'Eglise catholique en France apporte dans ce sens son plein soutien au dispositif du Service Civique¹ dont l'un des objectifs est de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale. Ce soutien a conduit plusieurs organismes accueillant des volontaires ou souhaitant le faire à se regrouper dans une Plate-forme lancée par la Conférence des Evêques de France. Celle-ci a mis en place dans le Pôle Jeunes du SNEJV² une Mission Solidarité / Service Civique. Tout en respectant les libertés de conscience et de foi de chacun, l'action de ces organismes s'enracine dans le Christ et les Évangiles.

Convaincus qu'un volontariat ne peut porter des fruits que si les conditions de la mise en place sont claires, les membres de la Plate-forme s'entendent dans cette charte sur les points suivants :

- 1) L'organisme s'engage, conformément à la loi, à accueillir des jeunes de toutes origines, tant sociales, culturelles que religieuses, sans distinction de sexe, de nationalité ou de formation. Il voit dans cette mixité sociale une chance tant pour le jeune que pour lui-même.
L'enthousiasme et la motivation du volontaire doivent être un critère déterminant de son choix.
- 2) L'organisme s'engage à ce que la mission permette au volontaire de faire l'expérience d'un engagement concret et utile qui concourt au bien commun. Cet engagement de nature désintéressée permet au volontaire de découvrir et de mieux connaître des réalités sociales différentes de la sienne et de lui donner du sens.

¹ Dispositif créé par la loi du 10 mars 2010.

² Service National pour l'Évangélisation des Jeunes et pour les Vocations, un service de l'Union des Associations Diocésaines de France.

La mission du volontaire est complémentaire de celles des salariés, bénévoles ou stagiaires auxquelles elle ne doit pas se substituer. Elle est adaptée aux talents du volontaire.

En accord avec le principe de laïcité de la loi sur le Service Civique, la mission du volontaire ne peut comporter de tâches d'enseignement religieux et/ou de l'exercice du culte. Elle doit par définition être ouverte à tous.

- 3) L'organisme s'engage à placer le jeune et sa croissance personnelle au cœur du projet de Service Civique, avant même la réussite de sa mission. Elle doit permettre au jeune de grandir en maturité, professionnellement et spirituellement. Il est accueilli dans sa globalité.
- 4) L'organisme s'engage à porter une attention toute particulière au choix et à la formation des tuteurs afin de garantir la qualité et la réussite du volontariat.
En prenant en compte une perspective de développement intégral de la personne, les tuteurs accompagnent le volontaire dans la réalisation de sa mission et la réflexion sur son projet de vie. Ils veillent également à la bonne intégration du volontaire au sein de l'organisme.
- 5) L'organisme s'engage à travailler avec les autres membres de la Plate-forme afin de promouvoir le volontariat et de proposer aux volontaires et à leurs tuteurs des formations et activités communes en vue d'enrichir leur volontariat.
Au-delà de la mission, un suivi sera également mis en place, en particulier pour permettre aux anciens volontaires de rester en contact et d'inciter d'autres jeunes à s'engager, notamment par le partage de leurs expériences.
- 6) Un organisme devient membre de la Plate-forme par la signature de la présente charte, l'apport d'une cotisation et la participation au travail des réunions.

Les signataires :



Contacts : Thibault SAUVAGEON

Chargé de Mission Solidarité / Service Civique au sein du SNEJV

CEF – 58 avenue de Breteuil – 75007 PARIS

Tél : 01 72 36 69 24 – thibault.sauvageon@cef.fr – service-civique@cef.fr

www.jeunes-vocations.catholique.fr